> Contrat d'apprentissage : Cotisations et exonérations

Section 3: Dispositions d'application.

. 6243-4 LOI n°2013-1278 du 29 décembre 2013 - art. 140 (V)

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application du présent chapitre.

Titre VI: Dispositions particulières aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Chapitre unique.

_. 6261-2 LOI n°2008-67 du 21 janvier 2008 - art. 3

Dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin , un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités particulières d'application du présent livre pour tenir compte des circonstances locales.

Livre III: La formation professionnelle

Titre Ier: Dispositions générales

Chapitre Ier: Objet de la formation professionnelle continue.

. 631<u>1-1</u> LOI n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 1

La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

n.936 Code du travai